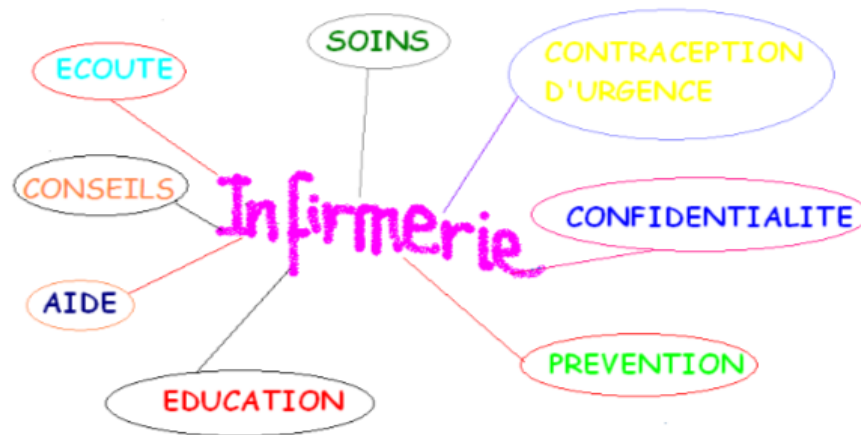


Présentation de l'infirmierie



Fonctionnement de l'infirmierie

Deux infirmières, Mme Aroulandom et Mme Van-Holderbeke, se relaient pour assurer une présence maximale auprès des élèves.

Les élèves sont accueillis tous les jours selon le planning des infirmières. En cas de nécessité, le professeur peut - à titre exceptionnel - autoriser un élève à se rendre à l'infirmierie durant un cours.

L'infirmierie se situe sur la droite à l'entrée du collège, juste en face de l'administration.

L'infirmierie est ouverte :

- Le lundi de 06h45 à 16h00 (fermée entre 12h30 et 13h15)
- Le mardi et le jeudi de 07h00 à 16h10 (en continu)
- Le mercredi de 06h45 à 12h30
- Le vendredi de 06h45 à 12h30

L'infirmière travaille en lien avec :

- La Direction
- Les parents
- La vie scolaire et les enseignants
- L'assistante sociale, la psy-en
- L'infirmière conseillère technique, le médecin conseiller technique du Rectorat
- Les services de santé.



Les Missions et les actions de l'infirmière scolaire

- Accueil et accompagnement des élèves (écoute et relation d'aide) et de la communauté scolaire
- Organiser les soins, les urgences et agir en cas de maladies transmissibles ou d'événements graves
- Mise en place d'un suivi infirmier des élèves de la section Segpa, , classe de l' ULIS, des adolescents relevant de la MDPH, des collégiens signalés par la vie scolaire et par les enseignants (absentéisme, problème de comportement, hygiène de vie, harcèlement ...), les nouveaux arrivés, les élèves ayant des problèmes de santé chronique...
- Effectue un dépistage infirmier obligatoire des élèves de 6^e (contrôle du poids, taille, vaccins, vue, hygiène de vie ...)
- Contribue à l'intégration des élèves atteints d'un handicap et de troubles de la santé
- Ecrit et met en place des actions d'éducation à la santé (possibilité de partenariat avec des associations qui ont une convention avec le Rectorat)
- Participation à la protection de l'enfance en collaboration avec l'assistante sociale du collègue
- Encadrement des élèves en soins infirmiers
- Accompagnement du service sanitaire (étudiants en médecine et étudiant infirmier)
- Aide à la mise en place du PAI (Plan d'Accueil Individualisé) pour des élèves ayant des problèmes de santé sous la responsabilité du chef d'établissement à la demande de la famille
- Participation aux réunions concernant la scolarité de l'élève (commissions éducatives, équipes éducatives, équipes de suivi de scolarité, signatures des PAI etc ...)
- Forme les élèves au secourisme : classes de 4^e aux GQS (Gestes Qui Sauvent) et classes de 3^e au PSC (Premier Secours Citoyen)